



Compte-rendu CSA SPIP des 9 et 19 septembre 2025

L'ordre du jour du CSA SPIP du 9 septembre portait sur des points d'importance, tant et si bien que les échanges ont nécessité une seconde journée d'instance.

En réponse à [notre déclaration liminaire](#), le DAPA – qui présidait l'instance le 9 septembre – a indiqué que la DAP tenait compte des observations faites par les organisations syndicales mais que, selon lui, le dialogue social n'exigeait pas une co-construction.

S'agissant du sujet de la **prestation de serment**, si la DAP comprend notre position, elle est soumise à l'avis du Conseil d'Etat, imposant ce délai ainsi que l'obligation de prêter serment même pour les personnels l'ayant déjà fait avec l'ancienne formule.

Sur les **consignes d'avis systématiques** imposés aux personnels, il reconnaît que ce n'est pas satisfaisant mais estime que face à la surpopulation carcérale par exemple, l'administration agit avec sa marge de manœuvre.

Pour le **SNEPAP-FSU**, cette réponse en demi-teinte obère l'expertise des agents, tout comme l'État de droit, à la lumière notamment des consignes non respectueuses des droits des personnes détenues étrangères.

Le sujet de la régularisation de la PSS a été évoqué en propos liminaires. L'administration a indiqué poursuivre son travail d'analyse, affirmant que la régularisation portant sur l'année 2023 devrait prendre forme en 2026, mais que son expertise se poursuit pour les années 2021 et 2022. Elle s'est engagée à communiquer auprès des agents avant fin 2025 sur le sujet. En revanche, elle a affirmé appliquer la levée de la prescription quadriennale : ainsi aucune régularisation ne serait faite sur l'année 2020.

Pour le **SNEPAP-FSU**, ce dossier ne fait que trop tarder. Il est temps que l'administration prenne ses responsabilités et fasse de ce dossier une priorité. De plus, si la prescription quadriennale existe, la DAP peut en solliciter la levée, notamment au regard de ses délais d'instruction ! Anticiper un refus sans défendre cette option n'est pas entendable pour le **SNEPAP-FSU** !

S'agissant des points à l'ordre du jour :

1. La doctrine QLCO (quartier de lutte contre la criminalité organisée)

La priorité de la DAP est de sécuriser les personnels dans leurs interventions et de travailler sur les modalités de prise en charge.

A ce jour, sur les 88 détenus en QLCO, 64 seraient prévenus ou prévenus/condamnés et 24 condamnés. La DAP estime que la prise en charge de ce public nécessite un régime

spécifique et que, au vu de la dangerosité de ces profils, les restrictions de leurs droits sont légitimes. Elle estime que le nombre de recours d'avocats sur l'affectation des détenus au QLCO ne pose pas de difficulté à ce jour.

Le **SNEPAP-FSU** a rappelé que les organisations syndicales de la filière insertion probation n'ont pas été associées dès le départ à cette réflexion ! Pour le **SNEPAP-FSU**, les quartiers spécialisés ne sont pas une solution efficace contre le narcotrafic et le régime de QHS porte atteinte aux droits fondamentaux.

Lors de l'examen de la doctrine QLCO, le **SNEPAP-FSU** a porté et soutenu toutes les propositions d'amendements portées par les organisations syndicales de nature à réduire le caractère exorbitant du régime appliqué dans ces quartiers.

Nous nous sommes opposés en revanche aux propositions de l'UFAP cherchant à rendre les conditions de détention encore plus rigoureuses ! (ex : changement de cellule trimestriel, restriction du catalogue de cantines, ...).

Quant à l'**anonymat des personnels**, nous restons sceptiques, voire inquiets, sur les modalités concrètes de mise en œuvre.

La sous-direction insertion probation (SDIP) a, par ailleurs, précisé venir en soutien des équipes concernées, et avoir en tête le **besoin en formation**, notamment sur l'exigence d'entretiens en binôme. Aucun calendrier de formation n'a été défini, l'administration étant encore en phase d'évaluation des besoins. Pour le **SNEPAP-FSU**, c'est une preuve supplémentaire, si besoin est, que ce projet a été déployé à marche forcée, au détriment des besoins des agents ...

Enfin, contrairement à la DAP, nous avons pointé une nouvelle fois nos inquiétudes relatives au versement de la **prime QLCO** aux CPIP, au vu de leur régime indemnitaire existant.

Le **SNEPAP-FSU** a voté contre cette doctrine.

2. L'arrêté modificatif de l'arrêté du 23 janvier 2023 listant les établissements pénitentiaires

Ce sujet ne faisait pas débat, il a toutefois permis d'évoquer avec la DAP le travail en cours sur la **cartographie des SPIP**. La SDIP nous a indiqué que les organisations syndicales seraient sollicitées probablement fin 2025/début 2026. Au vu des enjeux sur ce sujet, plusieurs options sont envisagées et doivent être portées au préalable à l'arbitrage du DAP.

La DAP précise également que, suite à la demande des OS, un **groupe de travail** sur la qualité et la traçabilité des sources de données dans le **calcul des effectifs de référence**, va être mis en œuvre (1^{ère} réunion le 16/10).

3. La stratégie pénitentiaire de lutte contre la radicalisation violente en milieu ouvert

La MLRV (mission de lutte contre la radicalisation violente) a présenté les objectifs de cette doctrine : la nécessité de compléter la doctrine milieu fermé, pour sécuriser le parcours des usagers en milieu ouvert ainsi que les personnels et pour harmoniser les pratiques professionnelles.

Ce travail a été entamé en 2021 et une expérimentation de la doctrine est prévue sur 2 DISP, visant à établir une étude d'impact sur les moyens nécessaires avant de finaliser les process.

Selon la DAP, cette doctrine est attendue tant des personnels sur les terrains que des autorités judiciaires et partenaires.

Suite aux demandes de plusieurs organisations syndicales, **ce point a été reporté au CSA SPIP du 6 novembre 2025**, la DAP s'engageant à tenir une nouvelle multilatérale sur le sujet pour tenter de lever les points de blocage soulevés.

4. Information sur le GT Fiche de poste du psychologue en SPIP

La DAP souhaite travailler sur la pluridisciplinarité dans les SPIP, notamment s'agissant des ASS, psychologues, coordonnateurs.

Elle s'interroge sur la nécessité d'ajuster la **fiche de poste psychologue en SPIP**, qui a plus de 10 ans. Par ailleurs, les questions de la **formation** des psychologues (Formation d'Adaptation à l'Emploi (FAE) et formation continue), ainsi que de l'**animation du réseau** des psychologues (au niveau régional et national) sont également soulevées.

Un questionnaire a été lancé auprès des psychologues en SPIP pour recueillir leurs observations.

Le **SNEPAP-FSU** salue ce travail sur la pluridisciplinarité qui nécessite un accompagnement des services. Nous avons souligné par ailleurs que, depuis la création du corps ministériel, **plusieurs questions restent en suspens** malgré nos relances : rythme de travail, article 10, changement de spécialité, etc.

5. Information sur le GT BAR

La DAP indique que les BAR engendraient de nombreuses alarmes, rendant complexe leur gestion par les services et les autorités judiciaires.

Suite à un travail inter-directionnel (DAP, DACG, DSJ), plusieurs mesures ont été prises pour optimiser les comptes-rendus d'incident (numérotation des incidents de même type survenus sur une journée, vision historique), désengorger les boîtes mails des autorités judiciaires (elles ne reçoivent que les incidents de violation) et refondre la procédure de synchronisation pour limiter l'envoi de CRI (ex : en cas de perte de signal, quand la distance géographique entre la victime et l'auteur est importante).

La DAP constate une baisse du nombre de BAR. Elle reconnaît des difficultés mais précise faire le nécessaire auprès du prestataire (rencontres régulières, pénalités appliquées) et rechercher à faciliter le travail de l'ensemble des acteurs. Elle constate des améliorations sur le volet technique : moins de rupture de sangle, moins d'échec de synchronisation, meilleure connectivité, matériel plus ergonomique.

Pour le SNEPAP-FSU, la surveillance électronique est particulièrement chronophage sur les services, au détriment de la prise en charge de fond des personnes confiées. Le BAR ne fait pas exception, sa lourdeur ayant même pour effet d'effrayer certaines victimes qui refusent ce dispositif de protection !

Si les nouvelles dispositions prises vont dans le bon sens, elles restent bien plus favorables à l'égard des autorités judiciaires que des SPIP dont la charge de travail reste très

importante... Situation accentuée par les carences du prestataire privé... qui n'est même pas en mesure de se positionner sur le changement du dispositif technique !

6. Points ajoutés à l'ODJ à la demande notamment du **SNEPAP-FSU**

Plusieurs textes ont été adoptés par la DAP, sans que les OS de la filière IP n'aient été associées à ce travail, ni informées. L'ajout des points à l'ODJ avaient vocation à échanger sur des sujets indispensables au vu de leur impact sur les personnels de la filière IP.

Il en va ainsi de la **circulaire indemnitaire de juin 2025**. La DAP précise qu'elle mettra en œuvre la régularisation de l'indemnitaire des DPIP suite à une décision du CE. Face à la question de la réévaluation quadriennale de l'IFSE, qui devrait intervenir en septembre 2026 pour les CPIP, la DAP est en revanche restée évasive, renvoyant au manque de visibilité budgétaire pour mener des négociations en ce sens.

Autre sujet évoqué : la **note DAP gestion des incidents d'avril 2025**. Pour le SNEPAP-FSU, les DISP se fondent sur cette note pour étendre les astreintes, méconnaissant bien souvent le fonctionnement des SPIP en voulant leur appliquer le fonctionnement existant dans les établissements.

L'administration estime qu'il s'agissait non pas de réorganiser les astreintes et permanences DI, mais de réactualiser les incidents devant être remontés et la manière de le faire. Les pratiques varient selon les DISP. Pour la DAP, il semble préférable que ce soit le DPIP d'astreinte qui complète l'annexe pour que la remontée d'incident soit la plus exhaustive possible.

La DAP accorde une importance plus soutenue aujourd'hui aux incidents en MO et souhaite disposer d'éléments fiables et complets.

Pour le **SNEPAP-FSU**, les DPIP récupèrent une nouvelle charge dans le cadre des astreintes, car les personnels en DISP de permanence ne maîtrisent pas toujours l'ensemble des enjeux liés aux incidents en MO ! Un signe qu'il faudrait davantage de DPIP dans notre administration et en DISP !

Nous avons également sollicité des précisions sur l'**expérimentation Se2pro** (sécurisation des procédures administratives et des actes professionnels des personnels administratifs en SPIP). La DAP a indiqué qu'il y a 4 sites expérimentateurs. Plusieurs actions sont déclinées dans la [note sur Se2pro](#), notamment la volonté de travailler sur un plan de formation des personnels administratifs et sur un référentiel. Un second séminaire est prévu fin octobre. S'agissant de la généralisation du RDI (écrou déporté) évoquée dans cette note, SDIP reconnaît qu'il s'agissait de porter cette généralisation pour la surveillance électronique, sans velléité de modifier les personnels compétents. L'expérimentation du RDI pour le placement extérieur est une piste explorée, sans prise de position de la DAP pour l'avenir. La DAP explique également que la vacance de poste à la mission expertise et valorisation des pratiques professionnelles en SPIP réduit leur réactivité sur les sujets qu'elle porte.

Le **SNEPAP-FSU** a souligné l'importance de réviser les critères de calibrage des personnels administratifs en SPIP, les besoins étant supérieurs à ceux identifiés à ce jour par la DAP. Nous avons revendiqué un plan de requalification pour les personnels administratifs en SPIP, au vu de leurs missions actuelles. Enfin, le **SNEPAP-FSU** a rappelé sa revendication de la création d'un greffe en SPIP.